

**BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE**  
**n° 102 (1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2006)**

**Arrêtés de la Direction de l'administration pénitentiaire**  
**Signalisation des arrêtés du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2006**

**Arrêté portant mise à disposition d'un chef des services  
d'insertion et de probation**

DAP 2006

NOR : JUSK0640107A

**- 16 mai 2006 -**

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions de fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions, titre 1 de la mise à disposition, article 1 -3° ;

VU le décret n° 93-1114 du 21 septembre 1993 modifié relatif au statut particulier du personnel d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire ;

VU la demande de l'intéressé en date du 9 janvier 2006 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Cyrille PERROT, chef des services d'insertion et de probation des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire au 7<sup>ème</sup> échelon (IM 549) depuis le 24 juin 2005, affectée au service pénitentiaire d'insertion et de probation de Meurthe et Moselle, est mis à disposition de l'association APERI pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 mai 2006

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Le directeur de l'administration pénitentiaire

Claude d'HARCOURT

